

BP RESPONSABLE de CHANTIERS de BÛCHERONNAGE MANUEL et SYLVICULTURE

Arrêté de création du 12 janvier 2023 (Parution au JO 19 janvier 2023)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Chargé de production forestière, Conducteur de travaux, Agent technique forestier.
- ◆ Ouvrier qualifié en sylviculture et en exploitation.
- ◆ Bûcheron, Conducteur d'engins.
- ◆ Commis forestier, Chef d'équipe, Technicien forestier.

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Certificat de Spécialisation (CS Arboriste Élagueur)
- ◆ BTSA Gestion Forestière ou Technico-Commercial Produits de la Filière Forêt-Bois

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Être âgé de 18 ans au moins.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP-BEP) ou supérieur. ◆ En l'absence de diplôme : ⇒ Justifier d'une année d'activité professionnelle en lien avec le diplôme. Ou ⇒ Justifier de 3 ans d'activité à plein temps.	Tous publics.

FICHE RNCP 37563

NIVEAU 4

Délivré par le Ministère de
l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire

INSCRIPTION & ADMISSION

SUR DOSSIER ET
ENTRETIEN INDIVIDUEL
PERMETTANT D'ÉVALUER
LA MOTIVATION ET LE
PROJET PROFESSIONNEL



POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT SUR
DEMANDE

ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Durée en présentiel 1ère année : 13 semaines (455 h) au centre, le reste en entreprise. 2ème année : 13 semaines (455 h) au centre, le reste en entreprise. En 1 an : 15 semaines (525h) au centre, le reste en entreprise.	Durée : 1 an en présentiel 22 semaines (770h) au centre 12 semaines (420h) en entreprise
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenant.	Rémunération : selon la situation du candidat, le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par la Région, France Travail, Transition Pro, le CPF, ou les autres organismes financeurs de la formation professionnelle continue.

RÉSULTATS



OBJECTIFS

- ◆ Permettre un déroulement optimal du chantier dans le respect des règles de sécurité.
- ◆ Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource.
- ◆ Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des matériels et équipements.

CONTENU DE FORMATION

C1. Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers :

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers

C2. Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture :

- Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture
- Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture

C3. Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel :

- Réaliser des travaux d'abattage
- Réaliser des travaux de façonnage

C4. Réaliser des travaux de sylviculture :

- Réaliser des travaux de mise en place des peuplements
- Réaliser des travaux d'amélioration des peuplements

C5. Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers :

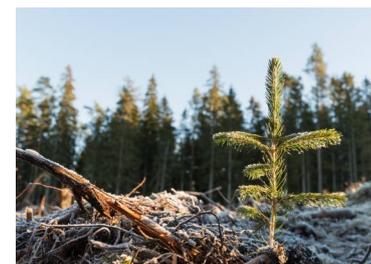
- Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements
- Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers

C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Formation en milieu professionnel

Par l'alternance de périodes en centre de formation et en entreprise, l'apprenant met en pratique les connaissances et compétences acquises lors de la formation.

Ces périodes permettent, entre autres, de développer le professionnalisme des apprenants.



TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.

FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE.

ÉVALUATION - VALIDATION

Hormis l'UC1 (se situer en tant que professionnel des travaux forestiers) dont la modalité d'évaluation est au choix du responsable de formation, toutes les capacités constitutives du brevet professionnel font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr



Responsable de formation

Catherine Personeni
catherine.personeni@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

